

Document d'Entrée en Relation

Notre métier

La SARL Agence Patrimoine est un cabinet de conseil patrimonial **indépendant** entièrement dédié à l'accompagnement sur mesure des particuliers et des dirigeants d'entreprise.

Notre mission pourrait se limiter à maximiser les résultats de la gestion financière de vos actifs. Cependant, cette vision du conseil patrimonial est quelque peu restrictive et génère des incohérences. Dans un contexte économique, fiscal et juridique mouvant, notre vision du métier, consistant à réduire les incertitudes, nous amène à délivrer un conseil global fondé sur la prise en compte de vos objectifs.

Le conseil patrimonial consiste donc à maximiser la satisfaction retirée de la possession de votre patrimoine, tant dans la manière d'en profiter que dans la capacité à pouvoir en garder la maîtrise.

Notre pratique, cadre légal

1) Nous sommes amenés à préconiser des investissements financiers ou immobiliers. A ce titre, nous sommes enregistrés sous le n°13009116 au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, vous pourrez vérifier cette immatriculation sur le site www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- **COA (Courtier d'assurance ou de réassurance)** en tant que courtier de catégorie B nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

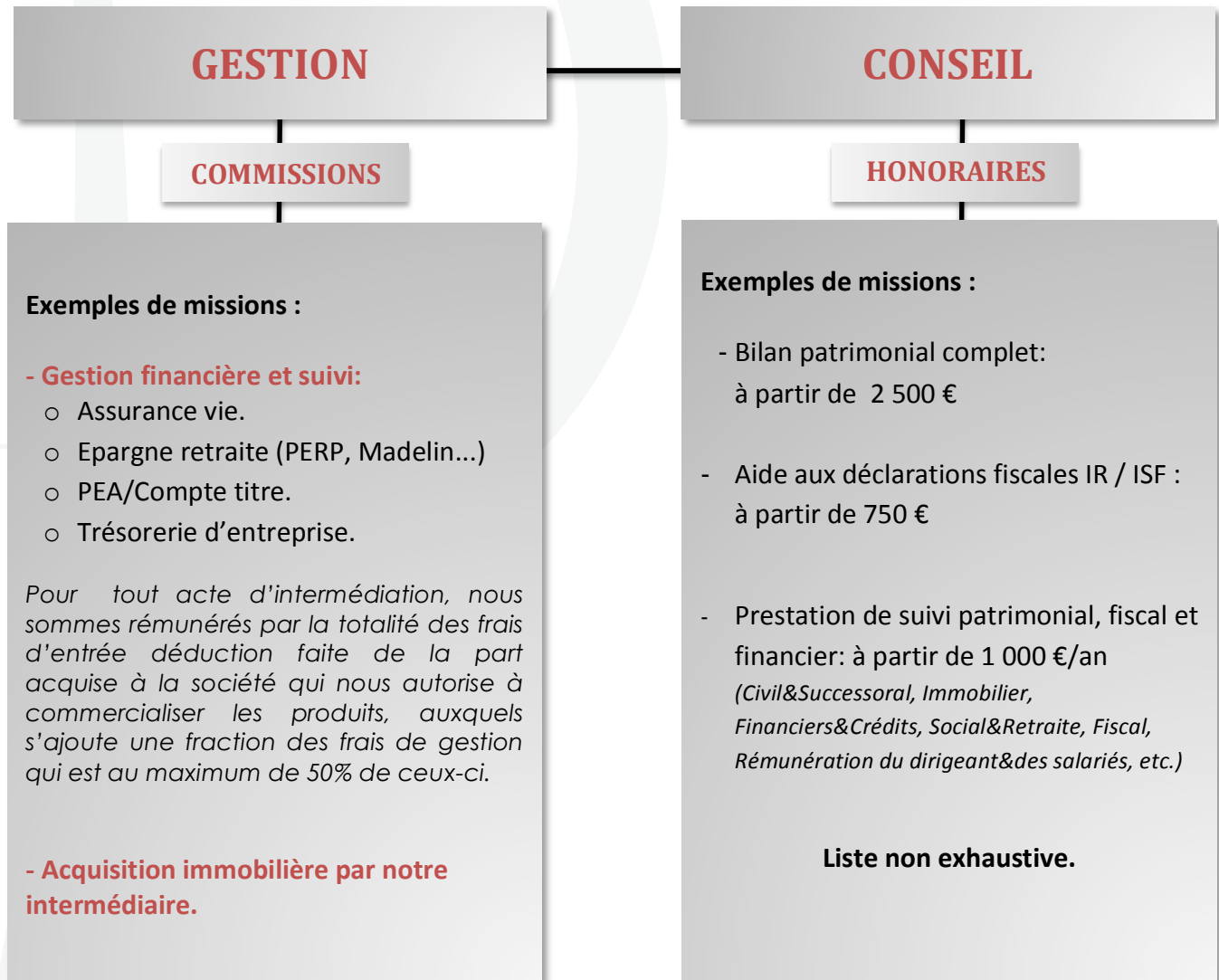
- **COBSP (Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements)**. Ces activités de COA et de COBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09), www.acpr.banque-france.fr

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP, ex CIP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 (www.amf-france.org);

- **Agents immobilier** : carte de transaction n°1911/74 délivrée par la préfecture de Haute Savoie.

2) En complément, nous sommes **titulaires du diplôme universitaire de 3^{ème} cycle en gestion de patrimoine de Clermont-Ferrand** ce qui nous permet de mettre en cohérence et d'optimiser nos préconisations juridiques, économiques, financières ou encore sociales se traduisant par la **remise d'une stratégie patrimoniale écrite et commentée.**

3) Notre mode de rémunération découle de ces différentes missions et peut s'établir en fonction du niveau de services dont vous avez besoin :



Nous établissons un devis pour chaque intervention dans une lettre de mission.

Important : Nous ne pouvons recevoir aucun fonds, effets ou valeurs autres que ceux destinés à rémunérer notre activité.

4) Par ailleurs, dans le cadre de nos missions développées ci-dessus, nous disposons, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), d'une **couverture en Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de COVEA RISKS** (19-21 allée de l'Europe 92616 Clichy cedex). Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances en garantissant les activités suivantes :

Intermédiaire en assurance, Conseiller en investissements financiers (CIF), Intermédiation en Opération de Banque et Services de Paiements (IOBSP), Intermédiaire en transaction immobilière.

Montant de la garantie : 2 500 000€ par sinistre – sans limite par an

De plus, nous nous sommes engagés à **respecter intégralement le code de déontologie de la CNCGP** disponible au siège de l'association ou sur <http://www.cncgp.fr/code-de-deontologie/>.

5) Enfin, pour toute réclamation (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012), nous pouvons être contactés selon les modalités suivantes:

- Par courrier : Agence Patrimoine, 11 clos des Bleuets, 74940 Annecy-Le-Vieux.
- Par tel : 06-32-53-16-96 (Loïc NORMAND) ou 06-71-64-88-08 (Xavier TENET).
- Par mail : loic@agencepatrimoine.fr ou xavier@agencepatrimoine.fr

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse vous est apportée dans ce délai ;
- **Deux mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de notre réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

A défaut d'arrangement amiable, vous pouvez également contacter le médiateur de notre association professionnelle ou de l'AMF aux adresses suivantes :

- *Adresse du Médiateur de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (Commission Arbitrage et Discipline) : 4 rue de Longchamp 75016 PARIS*
- *Adresse du Médiateur de l' Autorité des marchés financiers (AMF) : 17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.*
- *Adresse du Médiateur de l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09*
- *Enfin en cas d'échec d'une solution amiable, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.*

Vous pouvez nous retrouver sur la toile à l'adresse suivante : www.agencepatrimoine.fr

Notre environnement

La SARL AGENCE PATRIMOINE est née en aout 2013 suite à notre association, fruit de 12 années d'expérience capitalisées dans la gestion privée auprès de chefs d'entreprise et de particuliers savoyards.

Enfin, en tant que fondateurs nous détenons l'intégralité du capital et n'avons aucun lien capitalistique avec les sociétés d'assurance, banques, et sociétés de gestion.

Nous souhaitons rester une structure indépendante à taille humaine, réactive et axée sur **une vraie relation durable**. Ainsi, nous n'avons pas vocation à accompagner plus d'une centaine de clients, généralement issus de recommandations. Vous pouvez compter sur notre entière discrétion pour vous accompagner dans vos stratégies patrimoniales.

Notre **philosophie tournée vers le conseil et la personnalisation**, nous a permis d'élaborer une **offre sélective** auprès de **partenaires partageant notre vision** de l'indépendance :

	Nom	Types de produit	Mode de rémunération
Plateformes bancaires	FINAVEO GE MONEY BANK	Comptes titres/PEA Livrets boostés/DAT Trésorerie d'entreprise	Droits d'entrée Commissions
Compagnies d'assurance françaises	CARDIF – PRIMONIAL – GENERALI – VIE PLUS – AXA – ETC.	Assurances vie Retraite : PERP/Madelin TNS Contrats de Capitalisation PEA de Capitalisation PEP assurances	Droits d'entrée Commissions
Compagnies d'assurance vie luxembourgeoises	GENERALI LUX. CARDIF LUX. – AXA LUX.	Assurances vie Contrats de Capitalisation	Droits d'entrée Commissions
Immobilier (Direct/Indirect)	CERENICIMO PERL iPLUS FIDEXI ANJALYS	Nue-propriété, Déficit foncier, Loi Malraux, Monuments historiques, LMP/LMNP, SCPI, foncières cotées, OPCV, SCI, etc.	Commissions
Banque Privée	CA SUISSE	Problématiques internationales	Droits d'entrée Commissions
Diversification de patrimoine/Réduction IR-ISF	INOCAP SIGMA GESTION GFF FRANCE VALLEY	FIP, FCPI, Groupement Forestier, Mandat PME	Droits d'entrée Commissions



	Nom	Types de produit	Mode de rémunération
Retraite/social	CIRDIS RETRAITE	Bilan personnalisé	Prix tarifé en direct par CIRDIS RETRAITE
Placement plaisir	Accords majeurs	Caves patrimoniales et/ou plaisirs	Commissions

Liste non exhaustive, la liste complète sera communiquée sur simple demande.

Ces offres ne pourront être mises en place qu'après avoir recueilli les informations nécessaires à une parfaite connaissance de votre situation patrimoniale, de votre sensibilité au risque et de vos objectifs. En effet, nous n'avons pas de produits à vendre mais des clients à servir.

Enfin, nos convictions nous amènent à vous réunir avec vos conseils habituels (notaires, experts comptables, avocats). Dans le cas contraire, nous sommes à même de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique rencontrée.

Pourquoi nous choisir ?

- **Une approche globale** incluant une réflexion juridique, fiscale et financière sur l'ensemble de votre patrimoine (privé et professionnel),
- **Des services de gestion novateurs** nous permettant de vous faire gagner du temps tout en garantissant sécurité et confidentialité.
- **Un accompagnement durable.** L'efficacité d'une stratégie repose sur sa mise en place dans le temps et sa mise à jour régulière. Elle ne peut-être viable si votre interlocuteur change régulièrement.

Pour conclure, notre relation d'affaires doit évoluer en même temps que votre situation. Nous vous aiderons donc à redéfinir vos priorités tout en adaptant votre stratégie au fil du temps.

Enfin, notre statut d'indépendant nous impose une formation continue annuelle auprès de professionnels reconnus.

Par cette signature, vous reconnaissez avoir un exemplaire écrit de la présente.

Xavier TENET, Loïc NORMAND

M. et Mme.....

Fait à

Le

Signature :

Signature :

Paraphes